

DÉLIBÉRATION N° 16/185

Séance du mercredi 20 avril 2016

Décision d'approbation du budget rectificatif n°1 2016

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 20 avril 2016,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'article 9, alinéa 4 du décret susvisé,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M Bruno Maquart,

Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1061 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- Autorisations d'engagement dont :
 - 67 099 150 € personnel
 - 52 984 644 € fonctionnement
 - — € intervention
 - 31 276 859 € investissement
- Crédits de paiement
 - 67 402 680 € personnel
 - 61 700 782 € fonctionnement
 - — € intervention
 - 23 270 112 € investissement
- 1 181 153 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 1 181 153 € de variation trésorerie
- 119 864 € de résultat patrimonial
- 2 920 856 € de capacité d'autofinancement
- - 1 961 598 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 20 avril 2016


Bruno Maquart
Le président du conseil d'administration